



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-274 ter**

Publié le 26 juillet 2021

# SOMMAIRE

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant nomination des membres du jury concernant le marché global de performance pour la  
« Création du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF) du Port de Dunkerque »

**Arrêté portant nomination des membres du jury concernant le marché global de performance pour la « Création du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF) du Port de Dunkerque »**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
Préfet du Nord,

**Vu** le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R. 2162-22 et R. 2162-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2171-16 à 18 ;

**Vu** l'avis de marché public lancé le 08 mai 2021 au Bulletin Officiel des Marchés Publics sous la référence N°21-61781 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est créé un jury pour le marché global de performance de conception-réalisation et exploitation-maintenance, pour la « Création du Point de Contact Unique à la Frontière (PCUF) du Port de Dunkerque ».

**Article 2** – Le jury est chargé :

- d'examiner les candidatures reçues, d'en dresser un procès-verbal et de formuler un avis motivé sur chacune des candidatures ;
- d'évaluer et de classer les projets remis, d'en dresser un procès-verbal et de formuler un avis motivé sur chacune des offres.

Le jury pourra décider d'auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

**Article 3** – La composition du jury est fixée comme suit :

Président du jury avec voix délibérative, prépondérante en cas de partage égal des voix :

- Monsieur Xavier-Yves Valère, représentant du Préfet de région ;

Membres avec voix délibérative représentant le maître d'ouvrage :

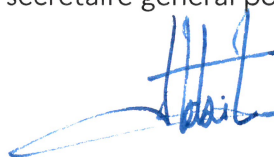
- Monsieur Luc Fleureau, Chef du poste de Contrôle Frontalier de Dunkerque – Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux frontières (SIVEP) ;
- Monsieur Macaire Koukoui, responsable du service immobilier – Direction Interrégionale des Douanes des Hauts-de-France ;
- Monsieur Christian Minet, Directeur de l'exploitation du Port de Dunkerque.

Membres à voix délibérative présentant une qualification professionnelle particulière :

- Monsieur Bertrand Morchain, architecte DPLG ;
- Monsieur Stéphane Cronier, architecte DPLG.

Fait à Lille, le 26 juillet 2021

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales



Julien Labit

